

Projet agrivoltaïque du Grand Douaire

Atelier de concertation sur les aspects paysagers du projet

Mercredi 08 avril 2026

Salle communale de Beaulieu, Neuville-lez-Beaulieu

Sommaire

- Sommaire..... 2**
- 1. Introduction..... 3**
- 2. Les participants 5**
- 3. Synthèse des échanges 6**
- Conclusion 12**
- Contacts 12**
- Annexes 13**

1. Introduction

En 2023, plusieurs agriculteurs du Grand Douaire, sur la commune de Neuville-lez-Beaulieu, ont été sollicités par différents développeurs pour implanter un projet agrivoltaïque. Soucieux de choisir un partenaire à la fois compétent sur le plan agricole et attentif aux enjeux du territoire, ils se sont regroupés en consortium afin de mener une réflexion commune. Leur objectif : construire un projet cohérent avec leurs pratiques, fondé sur une véritable connaissance du monde agricole.

Le territoire du Grand Douaire, marqué par les sécheresses successives, la baisse des rendements fourragers et les difficultés économiques de l'élevage, illustre la fragilité du modèle agricole local. Dans ce contexte, les exploitants ont souhaité explorer la voie de l'agrivoltaïsme pour diversifier leurs revenus tout en s'adaptant aux aléas climatiques. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de résilience agricole, cherchant à maintenir l'activité d'élevage et à améliorer le bien-être animal.

L'entreprise Ether Energy, société franco-belge spécialisée dans les projets agrivoltaïques à vocation agricole, a été choisie pour son expertise technique et son approche partenariale. En décembre 2025, Ether Energy et Terr.a, plateforme de développement et d'investissement partenaire de longue date, ont fusionné pour devenir Etherr.a.

Les agriculteurs et Etherr.a ont défini une zone d'étude de 250 hectares, dont au maximum 40 % de surface pourraient être équipés de panneaux solaires mobiles. Ces installations permettront de protéger les animaux des fortes chaleurs, de mieux répartir les pluies et d'expérimenter de nouveaux systèmes d'irrigation.

Les études environnementales, paysagères et agricoles ont été lancées à l'automne 2024 sur une zone volontairement large, afin d'adapter le projet en fonction des résultats. Les résultats ont permis d'affiner le plan d'implantation, en concertation avec les exploitants.

Depuis le printemps 2024, une concertation volontaire a été engagée autour du projet agrivoltaïque du Grand Douaire afin d'associer dès le départ habitants, élus et acteurs locaux à la réflexion. Etherr.a a fait appel à Demopolis Concertation, une agence spécialisée dans ces thématiques. Cette démarche vise l'exemplarité : elle repose sur une écoute approfondie du territoire, à travers une étude des perceptions locales, des échanges de terrain, et des temps collectifs permettant à chacun de s'informer, poser ses questions et contribuer au projet. À la suite des permanences et des portes-à-porte fin 2025-début 2026, un atelier public sur les

aspects paysagers du projet a eu lieu le mercredi 08 avril 2026 à Beaulieu. Le compte-rendu des principaux échanges est à retrouver ici.

Les objectifs de l'évènement

L'atelier public sur les aspects paysagers du projet s'est tenu le mercredi 08 avril 2026 de 18h00 à 20h00, à Beaulieu. Cette rencontre poursuivait plusieurs objectifs :

- 1) Informer les habitants et propriétaires exploitants intéressés de l'avancée du projet et notamment de la trame d'implantation co-construite avec les exploitants ;
- 2) Continuer de répondre aux interrogations des habitants concernant l'agrivoltaïsme et le projet ;
- 3) Sensibiliser à la transition énergétique de manière ludique via l'atelier Fresquopolis, pour réexpliquer le sens d'un tel projet sur le territoire ;
- 4) Obtenir des propositions, de la part des habitants, de points de vue pour les photomontages.

2. Les participants

L'évènement de concertation a rassemblé 8 personnes à Beaulieu (propriétaires-exploitants, riverains, maire).

Les équipes d'Eherr.a et de Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

Eherr.a :

- Arthur DEL MARMOL, initiateur de projets solaires en France, en Belgique et au Luxembourg
- Delphine POIRSON, directrice développement France

Demopolis Concertation :

- Romane VALIGNAT, consultante concertation confirmée
- Maxence LOGEAIS, consultante concertation confirmée
- Amélie MURET, assistante chef de projet

3. Synthèse des échanges

L'événement s'est tenu dans la salle communale de Beaulieu, afin d'assurer un accès égal à l'information pour tous les habitants. L'objectif était d'échanger sur le projet agrivoltaïque du Grand Douaire et la concertation qui l'accompagne. Les équipes de Demopolis Concertation ont pris en note les échanges, dont le contenu est disponible ci-dessous.



Echanges pris en note par Demopolis Concertation

3.1. Les éléments présentés

Vous pouvez retrouver les supports partagés lors de l'évènement sur le site Internet du projet (<https://www.agrivoltaique-grand-douaire.fr/>) dans la rubrique « La documentation », ainsi qu'en annexe au présent compte-rendu :

- Le calendrier du projet ;
- L'implantation co-construite avec les exploitants ;
- Les motifs d'un projet agrivoltaïque au Grand Douaire ;
- L'agrivoltaïsme : principe et réglementation ;
- Les études menées dans le cadre du projet agrivoltaïque ;
- Les bénéfices locaux du projet.

3.2. L'atelier public des aspects paysagers du projet à Beaulieu

Les questions des participants sur le projet

Question d'un participant : « Quelle est la surface totale recouverte de panneaux ? »

Réponse d'Etherr.a : Une zone de 250 hectares a été étudiée. Au maximum, 40 % de cette surface sera recouverte de panneaux. Après échanges avec les agriculteurs suite aux résultats des études, il est actuellement défini que 33 hectares de surface au sol seront couverts par les panneaux (positionnés à l'horizontal).

Question d'un participant : « Quelle est la répartition entre les agriculteurs ? »

Réponse d'Etherr.a : Voici les données pour chaque exploitation, à retrouver dans la carte ci-dessous :

- - GAEC Grand Douaire : 19 hectares de surface couverte
- - Bruno Stevenin : 4 hectares de surface couverte
- - Alain Stevenin : 5 hectares de surface couverte
- - GAEC La Champagnerie : 5 hectares de surface couverte

Point d'attention : ces valeurs ne représentent que la surface objectivement couverte par les panneaux lorsque ceux-ci sont positionnés à l'horizontal, il ne s'agit pas des zones d'implantation.



Trame d'implantation co-construite avec les exploitants

Question d'un participant : « *Y aura-t-il un équilibre vis-à-vis de la production sur chaque parcelle ?* »

Réponse d'Etherr.a : Chaque Surface Agricole Utile (SAU) mise à disposition du projet comportera la même proportion de panneaux. Ainsi, l'apport de chaque exploitation sera adapté et équilibré.

Question d'un participant : « *Deux mètres de hauteur sous panneaux, est-ce assez pour les bovins ?* »

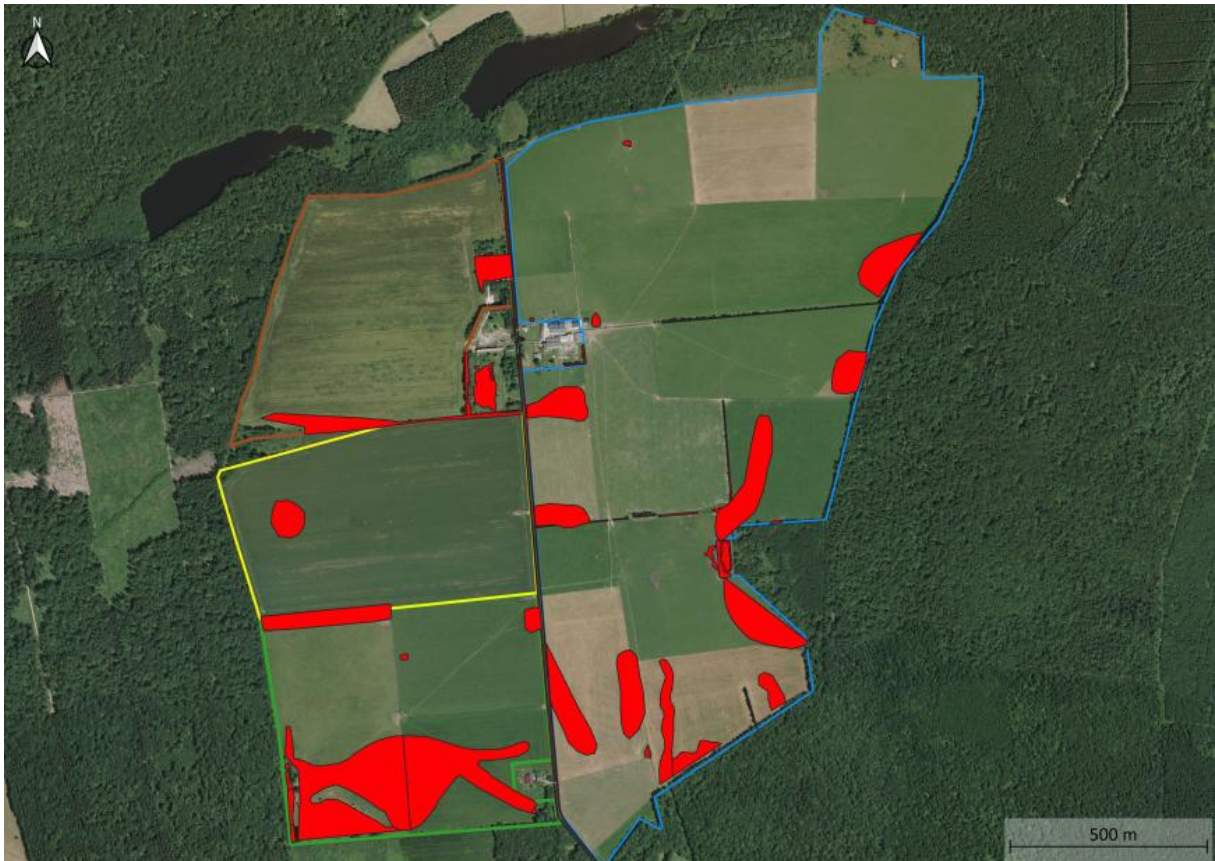
Réponse d'Etherr.a : Deux mètres est le point le plus bas, lorsque les panneaux sont à 30°. En effet, les panneaux sont appelés « trackers » : ils changent d'orientation selon la course du soleil. Leur hauteur est calculée pour permettre une pâture normale de bovins.

Question d'un participant : « *Que se passera-t-il en cas de pertes de production ?* »

Réponse d'Etherr.a : Le maintien d'une production agricole significative est encadré par la réglementation. Pour les projets agrivoltaïques, des contrôles sont réalisés et la production de la parcelle équipée est comparée à celle d'une zone témoin, ou à un référentiel équivalent. Hors élevage, le rendement agricole doit rester supérieur à 90 % de la référence retenue, sauf situation particulière justifiée.

Question d'un participant : « *À quoi correspondent les zones rouges, les zones humides ?* »

Réponse d'Etherr.a : Les zones humides sont des secteurs identifiés à partir de critères réglementaires liés à la présence d'eau, aux caractéristiques du sol et, le cas échéant, à la végétation associée. Dans notre cartographie, les zones rouges correspondent à des secteurs de sensibilité environnementale, notamment des zones humides, que nous avons choisi d'écartier de l'implantation des panneaux dans une logique d'évitement des impacts. Néanmoins, toutes les zones ne correspondent pas au même niveau de sensibilité environnementale.



Carte des enjeux de biodiversité sur la zone d'étude

Les questions des participants sur l'aspect financier et sécurité

Question d'un participant : « Y aura-t-il une diminution de la prime PAC (Politique agricole commune) avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parcelles ? »

Réponse d'Etherr.a : Les panneaux étant placés en hauteur, ils auront une faible emprise au sol, ce qui n'impactera pas de manière significative la prime PAC. À ce jour, elle ne sera donc pas diminuée avec le projet.

Question d'un participant : « Que se passe-t-il en cas d'incendie ? »

Réponse d'Etherr.a : « Le risque incendie est pris en compte dès la phase de développement du projet. Les installations sont conçues pour respecter des exigences techniques strictes afin de prévenir les départs de feu et d'en limiter la propagation. Le projet est également examiné en lien avec les services compétents, notamment le SDIS, afin de s'assurer que les accès, les dispositifs de sécurité et les conditions d'intervention des secours sont bien adaptés. L'exploitant (Etherr.a) dispose par ailleurs des assurances nécessaires.

Les questions des participants sur la chasse et la clôture

Question d'un participant : « Où sera située la clôture ? »

Réponse d'Etherr.a : Nous avons encore beaucoup de questions sur ce sujet : la localisation exacte n'est pas encore fixée. Nous savons que de nombreux enjeux sont à prendre en compte, notamment la chasse, et nous sommes prêts à en discuter avec tous les acteurs concernés.

Remarque d'un participant : « Nous n'allons pas nous plaindre si les sangliers ne viennent plus dans les champs. »

Remarque d'un participant : « Nous voulons une clôture où les sangliers trouvent aussi la sortie. »

Remarque d'un participant : « Enterrer les clôtures sur 40 centimètres, c'est l'idéal. »

Remarque d'un participant : « Nous pourrions enterrer ou électrifier la clôture. »

Remarque d'un participant : « Je ne veux pas qu'on touche à ma clôture. »

Question d'un participant : « Près des bois, que risquent les panneaux si les chasseurs tirent ? »

Réponse d'Etherr.a : La présence d'activités de chasse à proximité fait partie des éléments pris en compte dans le développement du projet. La pratique de la chasse est elle-même soumise à des règles de sécurité strictes visant à protéger les tiers et les installations. Dans l'hypothèse où un panneau serait endommagé, il ferait l'objet d'un remplacement par l'exploitant du champ solaire.

Les questions des participants sur l'aspect paysager

Réponse d'un participant : « Nous ne voyons rien depuis le hameau de Beaulieu. »

Réponse d'un participant : « Ce serait intéressant de savoir ce que nous verrions depuis les habitations, notamment depuis les habitations du Grand Douaire. »

Réponse d'Etherr.a : L'atelier de photomontage d'aujourd'hui va nous permettre de réaliser des points de vue selon vos demandes. De plus, et grâce aux distances mises en place, nous avons fait en sorte que les panneaux ne se voient pas ou peu depuis la route et la ferme.

Conclusion

Les équipes d'Etherr.a et de Demopolis Concertation vous remercient chaleureusement pour votre participation à cet évènement ! Nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Contacts

Etherr.a :

Arthur DEL MARMOL

Initiateur de projets solaires en France, en Belgique et au Luxembourg :
arthur.delmarmol@etherra.com

Delphine POIRSON

Directrice développement France : delphine.poirson@etherra.com

Thibault Hochart

Directeur technique : thibault.hochart@etherra.com

Demopolis Concertation :

Romane VALIGNAT

Consultante confirmée

romane.valignat@demopolis-concertation.fr

Maxence LOGEAIS

Consultante confirmée

maxence.logeais@demopolis-concertation.fr

Amélie MURET

Assistante chef de projet

amelie.muret@demopolis-concertation.fr

Annexes

La carte de l'implantation co-construite avec les exploitants



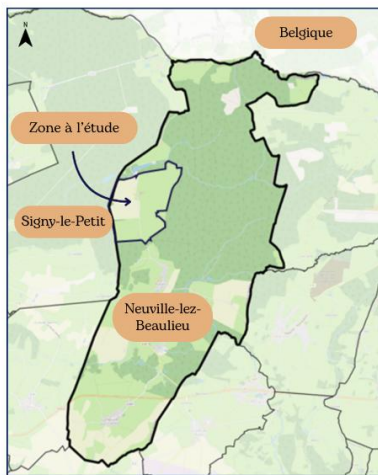
Les affiches présentées



Le projet agrivoltaïque du Grand Douaire

Depuis 2023, les agriculteurs exploitants réfléchissent avec Etherr.a aux caractéristiques du futur projet agrivoltaïque sur la commune de Neuville-lez-Beaulieu, au Grand Douaire. **Plusieurs temps d'échanges ont eu lieu entre Etherr.a et le consortium d'exploitants pour aboutir à une version du projet agrivoltaïque qui convienne à toutes les parties.** La zone étudiée pour le projet est située dans une grande clairière agricole, à deux pas de la Belgique.

Où se situe le projet ?



L'implantation du projet

Etherr.a a fait le choix d'associer le consortium d'exploitants et de propriétaires dès les premières réflexions autour du projet agrivoltaïque. **Plusieurs temps d'échange ont été organisés ces derniers mois** pour partager les attentes de chacun, identifier les contraintes d'exploitation et faire émerger une trame d'implantation adaptée au consortium de propriétaires et exploitants du Grand Douaire. Les résultats des études ont également contraint la surface d'implantation, pour des raisons de préservation de la biodiversité notamment.



Certaines zones ne peuvent être recouvertes de panneaux pour des raisons environnementales (zones humides).



Le calendrier du projet

Décembre 2023

Premiers échanges avec les propriétaires et exploitants

Octobre 2024

Lancement des études (agricoles, écologiques, paysagères, acoustiques)

Avril à décembre 2025

Retour des inventaires naturalistes

Février 2026

Co-construction de la trame d'implantation

Septembre 2026

Dépôt des demandes d'autorisation en préfecture

Été 2027

Retour de l'instruction par la préfecture

Mai 2028

Construction

Septembre 2029

Mise en service du parc et exploitation pendant 30 ans

Une implantation co-construite avec les exploitants

Au fil de ces discussions, Etherr.a a fait évoluer ses propositions d'implantation. **Ce travail itératif a permis de trouver un équilibre entre les exigences techniques du projet, les réalités agricoles du site et les attentes exprimées par les parties prenantes.** Cette démarche a abouti à construire une implantation partagée, cohérente avec le fonctionnement des parcelles et satisfaisante pour l'ensemble des acteurs concernés.



Un projet agrivoltaïque au Grand Douaire : pourquoi ?



Les besoins initiaux

En 2023, **plusieurs agriculteurs du Grand Douaire ont été approchés par des développeurs pour installer un projet agrivoltaïque sur cette zone.** Les agriculteurs ont d'abord été insatisfaits des propositions, notamment sur le sérieux du projet en matière agricole. Ils se sont regroupés en **consortium** afin de choisir un développeur qui corresponde davantage à leurs besoins : une vraie connaissance du monde agricole et de ses enjeux actuels. L'entreprise **Etherr.a, anciennement Ether Energy**, a été choisie.



Arthur del Marmol
Chargé d'action territoriale
arthur.delmarmol@etherra.com



Thibault Hochart
Développeur de projets territoriaux
thibault.hochart@etherra.com

Quelques mots sur **etherr.a** anciennement **EtherEnergy**

Fondée en 2020 par 3 entrepreneurs passionnés, Ether Energy est une société franco-belge qui a pour vocation d'accélérer la transition agricole et énergétique en Europe. Notre mission est de faire de l'énergie solaire un levier utile et vertueux pour les acteurs agricoles afin de les aider dans les défis qu'ils rencontrent. **Chaque projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique et contribue à renforcer l'indépendance du pays sur le plan énergétique et agricole.** Notre approche est centrée sur les besoins de toutes les parties prenantes (exploitants, propriétaires, communes, riverains concernés...) afin de développer de A à Z un projet durable et équilibré. En 2025, Ether Energy fusionne avec Terr.a, plateforme d'investissement dédiée aux énergies renouvelables et partenaire de longue date, pour devenir **Etherr.a**. L'équipe projet s'en trouve renforcée, mais **vos interlocuteurs restent les mêmes.**

**Vous avez des questions ?
Contactez-nous !**

Les enjeux agricoles locaux : pourquoi un projet au Grand Douaire ?

Adaptation aux aléas climatiques


- Conséquences des aléas climatiques : baisse de la production laitière, diminution de la croissance des animaux, rareté des stocks fourragers, sécheresses...
- **Réponses apportées par le projet agrivoltaïque :** protection des animaux et prairies contre les aléas climatiques (ombre, abri), limitation des pertes économiques liées aux sécheresses

Une sécurité pour l'avenir

- Tensions économiques et politiques : instabilité, accords de libre-échange, crises sanitaires...
- **Réponses apportées par le projet agrivoltaïque :** perpétuer l'activité principale, à savoir nourrir la population, tout en regardant l'avenir avec une plus grande sérénité



Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet

 www.agrivoltaique-grand-douaire.fr

etherra

demopolis
concertation



L'agrivoltaïsme : de quoi parle-t-on ?

Que dit la loi ?

« Une installation agrivoltaïque est une installation de **production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »

Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Pour mieux comprendre l'agrivoltaïsme, c'est par ici !

L'étude préalable agricole

L'étude d'impact agricole est une démarche favorisant la **prise en compte des enjeux agricoles** dans le projet agrivoltaïque.

Cette étude comprend une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, l'étude des effets du projet sur celle-ci et les mesures envisagées pour réduire et compenser les éventuels impacts. Si nécessaire, elle inclut également des **mesures de compensation collectives** pour consolider l'activité économique du territoire.



Le dossier technique agricole

Le dossier technique agricole démontre la compatibilité et les bénéfices entre production agricole et énergétique. Il inclut :

- Une **modélisation des impacts de la structure** sur les cultures : étude des effets de l'ombre, du microclimat et des panneaux sur la croissance des cultures
- Une **stratégie de pilotage des panneaux** : description de l'inclinaison ou d'orientation des panneaux pour optimiser la lumière et l'ombrage selon les cycles agricoles.
- Une **étude de synergie agricole** : étude des services apportés par l'installation aux cultures : amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, protection contre les aléas, adaptation au changement climatique...

Et après ?

Le recyclage des panneaux photovoltaïques

Les structures des panneaux sont légères et en acier, aucun béton n'est coulé dans le sol, ce qui facilite leur retrait et la remise en état du site à la fin de la durée de vie du parc.

Mais les panneaux photovoltaïques ne sont pas jetés ! Près de 95 % des matériaux d'un panneau solaire peuvent être recyclés, notamment le verre, l'aluminium, le silicium et certains métaux précieux.

En France, la filière est encadrée : l'éco-organisme Soren est agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques usagés.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr

etherra

demopolis
concertation

Les bénéfices locaux du projet



Les retombées locales

Pour les habitants



- La participation à la concertation du territoire autour de ce projet : découvrir un nouveau type d'énergie, s'impliquer dans les projets locaux.
- L'accès à une énergie décarbonée et renouvelable. Les bénéfices liés aux mesures d'accompagnement du projet agrivoltaïque.

Pour les agriculteurs



- La participation aux objectifs de décarbonation de l'énergie.
- L'accompagnement à l'adaptation des pratiques agricoles face aux dérèglements climatiques (fortes pluies, fortes chaleurs...).
- Le maintien de leurs activités via des revenus stables et l'amélioration de certains équipements.

Pour la commune



- La participation active à la transition énergétique et aux objectifs de décarbonation de l'énergie.
- Le maintien d'activités agricoles, et la mobilisation de nouvelles activités (phase travaux, maintenance).
- La création d'un véritable projet de territoire autour de ce projet.
- Des retombées fiscales fixes pendant toute la durée d'exploitation du projet.

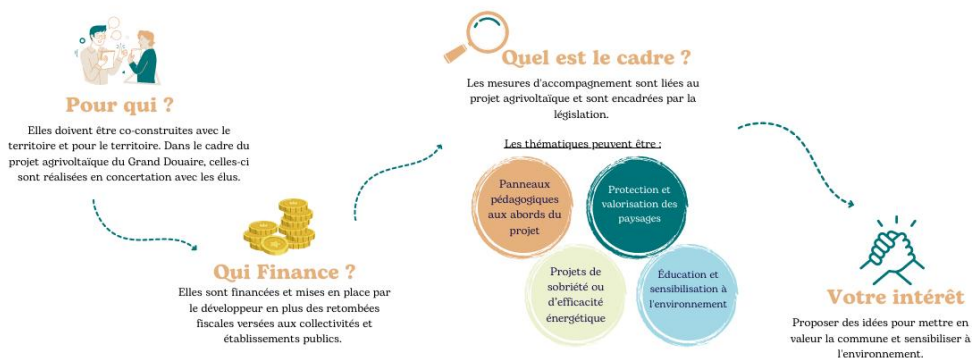
Pour la Communauté de communes



- Des retombées fiscales fixes pendant toute la durée d'exploitation du projet.
- Un projet d'énergie renouvelable qui vient répondre aux enjeux de transition énergétique pour le territoire.

Les mesures d'accompagnement

Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré, en apportant un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants. **Notre objectif est de construire, avec vous, un véritable projet de territoire !**











Les études menées sur le projet du Grand Douaire

Dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire pour un projet agrivoltaïque, des **études préalables** sont réalisées pour garantir la conformité réglementaire et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles. Elles sont confiées à des bureaux spécialisés indépendants puis examinées attentivement par les différents acteurs impliqués dans l'instruction de la demande de permis (DDT, Autorité Environnementale, CDPENAF). Ci-dessous, une **description plus détaillée de ces études**.

L'étude d'impact environnemental

L'étude d'impact analyse les **effets potentiels du projet sur l'environnement physique de la zone** de projet et comporte une analyse détaillée de toutes les composantes du territoire :

-  **Faune et flore** : évaluation des espèces présentes, notamment protégées.
-  **Sol** : impact sur la qualité des sols et l'érosion.
-  **Eau** : effet sur les ressources en eau, y compris les nappes phréatiques, les rivières, les zones humides.
-  **Paysage** : intégration visuelle du projet dans le paysage local.
-  **Bruit et nuisances** : analyse des nuisances sonores.
-  **Impacts cumulés** : prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets dans la zone.

Les premiers résultats d'études au Grand Douaire



HABITAT ET ESPÈCE FLORISTIQUE HYGROPHILE

Elle vise à repérer la présence de **milieux humides** (prairies, mares, fossés...) et des **plantes caractéristiques** de ces zones. Elle permet d'évaluer leur intérêt écologique et leur fonction hydrologique, pour éviter ou de limiter les impacts du projet sur ces milieux sensibles.



SONDAGES PÉDOLOGIQUES

Ils consistent à **étudier le sol du site**. Ils en analysent la composition, la profondeur et la capacité agronomique. Ces informations servent à choisir les bonnes installations et à s'assurer que le projet respecte la qualité des terres et le fonctionnement naturel du sol.

La séquence ERC (éviter, réduire, compenser)

La **séquence ERC** consiste à éviter autant que possible les impacts négatifs du projet en adaptant son implantation et sa conception. Si certains impacts ne peuvent être évités, des mesures de réduction sont mises en place pour en limiter l'ampleur. Enfin, des actions de compensation sont prévues pour contrebalancer les impacts résiduels sur l'environnement.

